

M. Lewis: Cela ne signifie pas que le président du Conseil du Trésor ne peut communiquer ce genre de renseignements. Bien que la question puisse ne pas être soumise au Conseil, son président est-il au courant d'une demande d'augmentation?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance d'une telle augmentation. Je le répète, le rôle du gouvernement fédéral consiste en l'occurrence à examiner et à approuver le budget d'investissement annuel de la société. Le contrôle du budget est de la compétence de la société. C'est à elle de négocier, d'accepter ou de refuser les modifications de prix.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA RÉCOMPENSE POUR LES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES RAVISSEURS—LES CORPS POLICIERS PARTICIPANT AUX RECHERCHES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si l'on a songé à donner ou si l'on a donné la récompense promise par les gouvernements fédéral et provincial à quiconque a fourni des renseignements à propos de l'affaire Cross-Laporte. Comme on a découvert où M. Cross était détenu, songe-t-on à récompenser ceux qui ont donné les renseignements qui ont mené à la découverte des ravisseurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En toute franchise, monsieur l'Orateur, j'ignore si l'on a payé une récompense. Puis-je ajouter que si je le savais, je ne vois pas comment la Chambre pourrait s'attendre que je la mette dans le secret. Il est évident que si l'on verse une récompense pour des renseignements communiqués par certains de ceux qui ont été mêlés au crime, il faudrait éviter que leurs complices sachent qu'ils ont été dénoncés, et je doute qu'il soit d'intérêt public que le gouvernement divulgue ces renseignements.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'argument avancé par le premier ministre dénote une grande ingénuité. Je ne demande pas l'identité de la personne qui a reçu la récompense; je demande si oui ou non on a envisagé de verser une somme à ce titre. Étant donné la réponse évasive du premier ministre, je suis amené à lui poser une deuxième question. Y a-t-il eu d'autres agents de police ou agents des services secrets qui ont participé aux recherches en vue de retrouver M. Cross, à part les membres de la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec ou la police municipale de Montréal?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne connais pas d'autre corps de police. Les forces armées, bien sûr, ont collaboré dans une large mesure à ces activités. Je dois cependant m'inscrire en faux contre l'affirmation que fait l'honorable député en disant que j'ai répondu évasivement à sa question précédente. Je l'assure que je n'ai pas été évasif. Je lui ai dit très franchement, non seulement que je croyais contraire à l'intérêt du public de dire si oui ou non on avait versé une somme en récompense, mais que je croyais que le nom des personnes à qui on pourrait en verser une ne doit pas non plus être dévoilé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'est-ce qu'on nous cache maintenant?

* * *

LES PÊCHES

L'AMENUISEMENT DES RESSOURCES—LA PROTECTION DES PÊCHEURS CÔTIERS

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Forêts. Étant donné que dans son communiqué publié hier il déclare que le Conseil de recherches sur les pêcheries a établi que l'activité excessive des flottes de pêche étrangères a décimé dangereusement nos réserves de poisson, quelle mesure immédiate le ministre se propose-t-il de prendre pour protéger nos pêcheurs côtiers?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries et des Forêts): Monsieur l'Orateur, à maintes reprises j'ai énoncé ici les mesures que nous prenons. Nous prenons des mesures de conservation que nous croyons sages et nous avons eu des entretiens bilatéraux avec d'autres pays. Nous exerçons notre autorité par l'entremise de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord qui est notre seul espoir; nous sommes aussi à élaborer les instances pressantes que nous ferons valoir lors de la prochaine conférence sur le droit de la mer que les Nations Unies comptent organiser en 1972.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES RESSOURCES DE LA MER

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre des Affaires extérieures et certains membres de notre délégation auprès des Nations Unies estiment qu'il faudra peut-être attendre cinq ans une conférence sur le droit de la mer, le ministre voudrait-il se concerter avec les membres du cabinet et le gouvernement pour essayer de convoquer une conférence internationale sur les ressources de la mer, parrainée par le Canada, d'ici un an, un an et demi ou deux ans?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je ne partage pas le pessimisme du député. Je crois qu'une conférence sur le droit de la mer aura lieu en 1972.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de la question dont a parlé le ministre dans sa déclaration, est-il disposé à convoquer, de sa propre initiative, une conférence extraordinaire de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique portant uniquement sur la protection?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, la prochaine réunion de la Commission aura lieu au printemps et nous ne manquerons pas de mettre en relief à cette occasion les données et les conclusions dont fait état le Conseil de recherches sur les pêcheries.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.